



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

\*\*\*\*\*

Séance du 13 novembre 2023  
Délibération n° 2023/45

Le treize novembre deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, en séance ordinaire

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 0 Quorum : 8	<b>Présents :</b> SOUSSIN Jean-Michel, NICOLAS Emmanuel, RUAUD Natacha, SANTOLINI Benoît, JAUNAS Florent, PROUST Nicolas, DUPONT Anny-Claude, DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick, MELLIER Dominique, HURTAUD Christa, GUILLOT Annie  <b>Absents :</b> TRAIN Francis (excusé - pouvoir SOUSSIN Jean-Michel), DROUET Ludovic (excusé – pouvoir JAUNAS Florent), GIMONNEAU Linda (excusée – pouvoir HURTAUD Christa), OURIQUES DES OLIVEIRA Magnolia,
--	---

<b>Secrétaire de séance :</b> DUPONT Anny-Claude	<b>Séance ouverte à :</b> 20h30
<b>Auteur de l'acte :</b> SOUSSIN Jean-Michel	<b>Télétransmission en Préfecture le :</b> 21 NOV. 2023
<b>Convocation envoyée le :</b> 7 novembre 2023	<b>AR Préfecture :</b> 017-211701743-20231113-2023_45-DE
<b>Affichage de la convocation le :</b> 7 novembre 2023	<b>Date de publication sur le site internet :</b> 22 novembre 2023

\*\*\*\*\*

**Objet : Tarifs des concessions au cimetière au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle revalorisation des tarifs des concessions au cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à 1 voix CONTRE et 13 voix POUR :**

- DECIDE de fixer le prix de la concession **TRENTENAIRE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme suit :
  - ↙ Concession de 2 m<sup>2</sup> : **80 €**
  - ↙ Concession de 4 m<sup>2</sup> : **160 €**
- DECIDE de fixer le prix des concessions des cases de columbarium à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, comme suit :
  - ↙ Concession de 15 ans : **445 €**
  - ↙ Concession de 30 ans : **890 €**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Jean-Michel SOUSSIN



La secrétaire de séance,  
Anny-Claude DUPONT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

\*\*\*\*\*

### **Délais et voies de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.*